

CAISSE DES ECOLES

Publié le : COMITE DU : 15 JUIN 2023

Présents : 7 DELIBERATION N° : 34/2023
Représentés : 3
Absents : 7 DGA DE SECTEUR : Février-Lamy Anne

Pour : 10 SERVICE : CAISSE DES ECOLES
Contre : 0
Abstention : 0 AFFAIRE SUIVIE PAR : Toret Amélie

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022
DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES****Le Comité,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 1612-13,
VU la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1^{er},
VU le décret n° 87-130 du 28 février 1987 relatif à la comptabilité des centres communaux et intercommunaux d'aide sociale et des Caisses des écoles,
VU l'Instruction budgétaire et comptable M 14 modifiée par arrêté interministériel du 5 avril 2006,
APRES avoir présenté le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
CONSIDERANT qu'il convient que le Comité délibère sur la conformité du compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier,
CONSIDERANT que le compte de gestion est conforme au compte administratif et ne présente aucun écart,
APRES s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire en section de fonctionnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE, en l'absence d'observations ou de réserves, le compte de gestion de la Caisse des Ecoles de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois, comptable.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Pour extrait conforme,

Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président de l'Essonne Agglomération



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 1 juin 2023 se sont réunis à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Etaient présents :

Présents : M Philippe ROGER, M Marc LE MEUR, Mme, Mme Brigitte JAUNET, Mme Cédride FERREIRA, Mme Jocelyne LENHART, Mme Amandine JAULMES, M Dimitri GORGE BERNART, M Emmanuel CUADRADO,

Pouvoir donner à M. ROGER, pour représenter M. PETITTA – Président de la Caisse des Écoles
Mme AREL représentée par M. ROGER, M. PIERSON pour représenter Mme JAUNET,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice de la Caisse des Ecoles et peuvent valablement délibérer.

Etaient excusés :

M Jérémy NEZZA, Inspection académique
Mme Mélanie SCHLATTER, Conseillère Municipale
Mme Eugénia-Mihaela, GUENOUNOU, Parent élève Romain Rolland
M Héritier LUNDA, Jeunesse et Citoyenneté
Mme Stéphanie GONCALVES, Parent élève Aubel
Mme Fabienne GUYOT, Directrice de l'école Marcel Cachin
Mme Sonia KADDOUR, Déléguée du Préfet

Etaient présents également : M Benoit FEVRE Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance, Mme Ghislaine ROUSSEAU assistante administrative de la Caisse des Écoles.

Monsieur le Vice-président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte.

Nombre de membres

Composant le comité :	17
En exercice	: 17
Présents	: 7
Représenté	: 3
Absents	: 7